

**lescop** la démocratie nous réussit

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES

BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

# Les ambitions des salariés co-entrepreneurs

Dossier de presse Les Scop Bourgogne Franche-Comté  
Septembre 2013

# Sommaire

Page 3  
Les salariés co-créateurs de richesses durables

Page 4  
Un modèle entrepreneurial d'actualité

Page 6  
Le réseau des Scop au service des co-entrepreneurs

Page 7  
L'Union régionale des Scop Bourgogne et Franche-Comté

Page 8  
Un levier pour la transmission d'entreprise

## Annexes

Page 9  
Les chiffres clés

Page 11  
Livre : « Ceux qui aiment les lundis. Travailler en Scop »

Page 12  
Campagne de communication « Je transmets à mes salariés »

# Les salariés co-créateurs de richesses durables

Les Sociétés coopératives et participatives sont des sociétés de forme SA ou SARL, dont les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques.

Parmi les structures coopératives, les Scop sont les seules dont les membres associés sont les salariés ; rattachées au droit coopératif et au droit des sociétés commerciales, les Scop reposent sur un principe de démocratie d'entreprise et de priorité à la pérennité du projet.

## Des entreprises concurrentielles

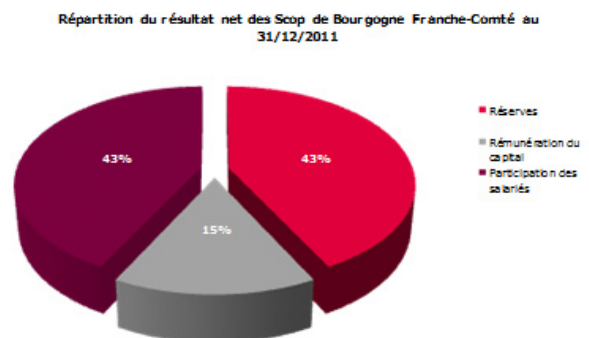
Les Scop sont des entreprises qui opèrent comme les autres dans une économie de marché avec un impératif de profitabilité. Leur originalité : elles placent statutairement le salarié au cœur de l'entreprise, qui s'engage financièrement et humainement et devient un co-entrepreneur...

## Gouvernance démocratique

Avec au moins 51 % du capital et 65 % des voix, les salariés associés participent aux grandes décisions stratégiques en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix ». Les salariés qui deviennent associés d'une Scop développent un esprit de responsabilité et un esprit collectif. Co-entrepreneurs, ils sont associés au capital, aux décisions, aux résultats de l'entreprise, formés à ses rouages et à sa vie coopérative, et élisent leurs dirigeants.

## Une répartition équitable des bénéfices

Le statut Scop prévoit une répartition équitable du résultat annuel de l'entreprise : une part pour tous les salariés (25 % minimum), sous forme de participation ou complément de salaire et une part pour les salariés associés (33 % maximum) sous forme de dividendes.



## Une priorité à la pérennité de l'entreprise

Suivant le statut toujours, une troisième part, d'au moins 16 % des bénéfices doit être affectée en réserves, dites impartageables. Elles vont contribuer, tout au long du développement de l'entreprise, à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité, et ce suivant une stratégie de long terme. Lors de leur départ de l'entreprise, l'apport en capital des co-entrepreneurs leur est remboursé sans plus-value.

# Un modèle entrepreneurial d'actualité

## Concilier performance économique et finalité humaine

L'épanouissement dans son métier, la qualification et la formation professionnelle sont au cœur de la vocation des Scop. Par nature, les salariés créent une Scop en vue « *d'exercer en commun leur profession dans une entreprise qu'ils gèrent directement ou par l'intermédiaire de mandataires désignés par eux et en leur sein* » (art. 1 de la loi du 19/7/78). La Scop offre à tous ses salariés la possibilité de gagner en responsabilités. Dans la pratique, nombreux sont les exemples de dirigeants ou cadres dirigeants de Scop qui ont réussi leur ascension professionnelle après avoir démarré à un poste subalterne, parfois sans aucun diplôme.

### > Donner du sens au travail et à l'entreprise

Devenir associé d'une Scop développe l'esprit de responsabilité et élargit la vision de l'entreprise. Chacun prend conscience de son rôle dans la chaîne de création de valeur. La Scop permet de faire naître un esprit collectif. Information et formation deviennent un réflexe naturel pour participer aux décisions. Il est nécessaire de s'initier aux notions clés de la gestion d'une entreprise.

### > Un développement économique durable

Alors que la société classique a pour finalité la rémunération des capitaux investis, la Scop considère « le capital » comme un outil au service d'un projet et des personnes qui le font vivre. Elle vise à pérenniser ce projet et l'emploi de ceux qui l'exercent, aux meilleures conditions possibles.

## Ancrage local des entreprises et de leur centre de décision

Dans le contexte mondial actuel, le modèle coopératif présente des atouts uniques : son mécanisme de constitution de fonds propres et la détention du capital en majorité par les co-entrepreneurs, préservent les Scop des OPA et maintiennent les centres de décisions sur le territoire d'appartenance de l'entreprise.

# Le réseau des Scop au service des co-entrepreneurs

Au démarrage et tout au long de la vie de leur entreprise, les salariés co-entrepreneurs bénéficient de l'accompagnement du réseau des Scop ; animé par la Confédération générale des Scop au plan national, il propose un service complet :

- > Accueil et suivi personnalisés par des professionnels de la création et de la transmission d'entreprise au sein de chaque **Union régionale des Scop** (13 au total), à chaque étape de la mise en œuvre et du développement du projet,
- > Accès à des solutions de financements originales et adaptées auprès des structures et partenaires financiers des Scop,
- > Appui spécifique des **fédérations dans trois métiers** : BTP, communication et industrie,
- > **Formation des salariés et des dirigeants** pour accompagner la création et le développement de l'entreprise,
- > Représentation auprès des instances régionales, nationales et internationales.

Le réseau des Scop est piloté par des membres élus issus des coopératives adhérentes.

## > Des conseils juridiques opérationnels

L'Union régionale, appuyé par la Confédération générale des Scop, apporte aux Scop adhérentes :

- > Un suivi en matière de droit coopératif,
- > Un conseil personnalisé pour leurs projets de développement.

## > Des outils financiers propres au réseau

Le réseau des Scop offre à ses adhérents un accès privilégié aux dispositifs de ses partenaires financiers et leur permet de bénéficier d'outils financiers spécifiques :

- > Octroi de prêts participatifs (Socoden),
- > Interventions en capital, en titres participatifs et obligations convertibles (Scopininvest),
- > Garanties de prêts moyen-terme, financements de BFR ou crédits baux accordés par le Crédit Coopératif (Sofiscop).

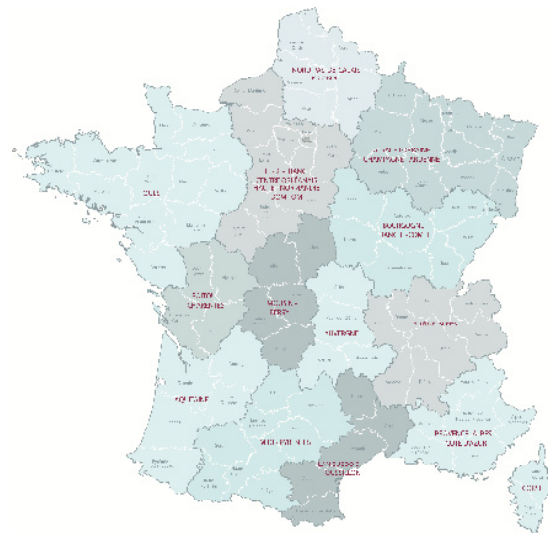
## > La formation continue au cœur du projet coopératif

« *On ne naît pas coopérateur, on le devient* ». Partant de ce principe, le réseau propose des dispositifs de formations adaptées aux salariés associés et salariés ainsi qu'aux dirigeants et cadres-dirigeants.

**Des formations internes** > permettre aux salariés d'acquérir des compétences de gestion et les clés de « l'univers » coopératif (droit coopératif, affectation des résultats, partage des décisions etc.),

**Des programmes en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine** > former les dirigeants et futurs dirigeants à la conduite des Scop dotée d'une structure d'encadrement et/ou à forte croissance,

**Des programmes en partenariat avec Coeptis (école coopérative de management)** > former les gérants et futurs gérants de Scop au pilotage d'entreprise et responsables d'unités à la conduite de projets.



# Le réseau des Scop en Bourgogne Franche-Comté

Créée en 1985, l'Union régionale des Scop de Bourgogne et Franche-Comté appartient à un mouvement d'entreprises qui réunit les Scop et les Scic adhérentes.

## Le Conseil d'Administration des Scop & Scic Bourgogne Franche-Comté

- \* Sylvain Montaron Président *Scop Techniques Topo (21)*
- \* Marie-Noëlle Leboucher - Vice-Présidente *Scop Juratri (39)*
- \* Brigitte Bari Trésorière *Scop Pompes Japy (25)*
- \* Françoise Blondeau Secrétaire *Scop Sacop Lafolie (89)*
- \* François Colas Administrateur *Scop Alternatives Économiques (21)*
- \* Michel Rondot Administrateur *Scop Pompes Japy (25)*
- \* Bertrand Mélin Administrateur *Scic Autopartage Besançon (25)*

## L'équipe de 5 salariés

La directrice régionale, Dominique Foncelle, les consultants régionaux, Fabrice Azevedo et Daniel Marcellet, la chargée de mission développement, Valentine Leboucher et l'assistante de gestion, Alexine Heurtefeu, accompagnent quotidiennement les coopératives dans toutes leurs démarches.



Créer, reprendre, transmettre une entreprise,  
Accompagner, c'est notre métier.

L'équipe salariée de l'Union régionale des Scop Bourgogne Franche-Comté  
[www.les-scop-bfc.coop](http://www.les-scop-bfc.coop)

la démocratie nous réussit **lescop**  
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

# Un levier pour la transmission d'entreprise

## Un tissu de PME rentables à pérenniser, un enjeu pour l'emploi

La question du départ en retraite de la génération des « baby-boomers » va se poser dans les prochaines années dans plus de 50 000 PME indépendantes employant de 10 à 100 salariés. Plusieurs millions d'emplois sont en jeu, sachant qu'en moyenne plus de 10 % de ces PME ne sont pas transmises car le dirigeant n'a pas assez anticipé l'opération.

Soucieux de préserver leur emploi, connaissant parfaitement les forces et faiblesses de leur entreprise, les salariés peuvent prendre collectivement en main leur destin, pour autant qu'ils soient aidés et accompagnés, en termes d'organisation, de management et de financement. En les associant aux décisions et en leur donnant la majorité du capital, la Scop encourage la motivation et la fidélité des équipes.

## Campagne de communication 2013

**Les Scop sensibilisent les dirigeants d'entreprise à la transmission aux salariés : « Et si le meilleur des repreneurs était déjà dans votre entreprise ? »**

En 2013, les Scop ont annoncé le lancement d'une campagne de communication destinée à sensibiliser et informer les dirigeants de PME sur l'opportunité de céder leur entreprise à leurs salariés.



L'agence Fondamenti, dirigée par Jean-Luc Gronner, a conçu l'ensemble du dispositif de « conquête » qui décline le slogan « Et si le meilleur des repreneurs était déjà dans votre entreprise ? » sur tous les supports et s'articule autour de deux outils complémentaires : un site internet dédié à la transmission aux salariés et une campagne multi-support (presse, web, tv) visible depuis le 17 juin.

Alors que 10 % des entreprises à céder ferment chaque année faute de repreneur et que le départ à la retraite du dirigeant est la cause d'une cession sur deux, les Scop (Sociétés coopératives et participatives) ont décidé de se mobiliser pour favoriser le maintien de l'activité et de l'emploi dans les entreprises saines.

La nouvelle campagne des Scop s'adresse directement aux dirigeants de PME et met en évidence avec légèreté le long chemin qui les conduit au choix d'un repreneur, l'incertitude exprimée sur sa fiabilité et la proximité d'une solution « évidente » : leurs propres salariés. Multi-média, la campagne occupera à deux reprises (mi-juin et fin septembre) la TV nationale (BFM TV), les espaces papier et web de la presse écrite nationale (Les Echos, Le Moniteur du BTP, L'Usine Nouvelle), le digital de la presse quotidienne régionale (Le Télégramme, Ouest France, Le Dauphiné Libéré, Le Progrès, La Dépêche du Midi et Midi Libre) et la TV nationale (BFM TV).

### « Les repreneurs », le premier film publicitaire des Scop

Pour délivrer leur message sur le web comme à la télévision, les Scop ont tourné leur premier film publicitaire (format 30 secondes) « Les repreneurs » visant à créer chez les chefs d'entreprise le réflexe de la transmission aux salariés et à rendre sympathique le lien « cédant-salariés » tout en rappelant avec humour le risque d'une cession à un tiers qui ne connaîtra jamais aussi bien l'entreprise... que ses salariés.

Découvrez le site dédié [www.jettransmetsamesalaries.fr](http://www.jettransmetsamesalaries.fr)

# ANNEXES

## Les chiffres clés

### Développement régulier et dynamique de création

Les Sociétés coopératives et participatives connaissent un développement régulier en France depuis dix ans.

En 2008, le nombre de Scop et de Scic était de 1 883 et les salariés hors filiales de 40 922.

À fin 2012, on compte 2 165 sociétés coopératives et 43 860 salariés.

En 4 ans, leur nombre s'est donc accru de 282 entreprises, + 15 %, et celui des salariés de 2 398, soit une augmentation de 7 %.

Depuis fin 2011, les coopératives adhérentes au Mouvement se sont renforcées d'une centaine d'entreprises (+6%) et les effectifs de plus de 1 600 personnes, en progression de 3,8 %.

Population entreprises et emplois		
	National	Bourg - FComté
Coopératives	2 165	89
<i>Dont Scop</i>	2 004	76
<i>Dont Scic</i>	161	13
Salariés	43 860	1 407
Taux de sociétariat - salarié	52%	57%
Femmes dirigeantes	23%	18%
Taille moyenne (salariés)	20,3	15

Principaux agrégats financiers (en €)		
Chiffre d'affaires	3,9 milliards	120 millions
Valeur ajoutée	1,8 milliard	58 millions
Résultat net	130 millions	5.5 millions

### Evolution de la création des Sociétés coopératives et participatives

#### > Une dynamique de progression

248 nouvelles sociétés coopératives sont nées en 2012, créées par 1 920 co-entrepreneurs. C'est un chiffre supérieur à la moyenne annuelle sur les dix dernières années (217 créations).

En Bourgogne Franche-Comté, se sont 7 nouvelles coopératives nées en 2012, créées par 31 co-entrepreneurs.

Ces nouvelles entreprises sont principalement issues de créations ex nihilo d'entreprises (70 %) mais aussi de transformations d'associations (15 %), de transmissions d'entreprises saines (10 %), et de reprises d'entreprises en difficultés (5 %).

Sur 4 ans (2008-2012), ce sont 870 nouvelles Scop et Scic qui ont été créées avec l'appui du réseau des Scop.

#### > Un chiffre d'affaires qui progresse pour l'année 2011

En 2011, les Sociétés coopératives et participatives ont généré un chiffre d'affaires cumulé de 3,9 milliards d'euros et créé 1,8 milliards d'euros de valeur ajoutée. Ces chiffres sont respectivement en hausse de 5 % et 3 % par rapport à 2010.

En 2011, malgré la crise, les Scop et les Scic ont consolidé leurs fonds propres, passant de 1,231 à 1,271 milliards d'euros (+3,5%), notamment par la mise en réserves impartageables d'une partie de leurs excédents nets.



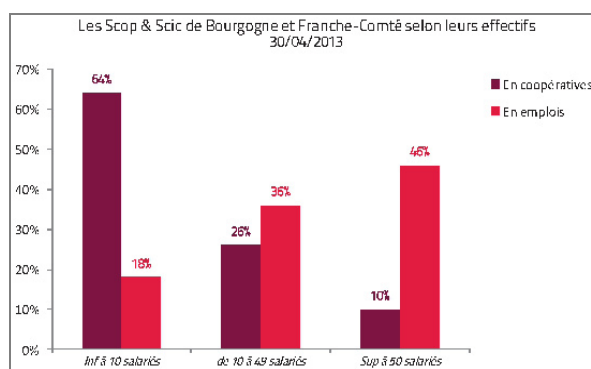
## > Des entreprises pérennes

Les principes coopératifs, qui régissent les sociétés coopératives, en font des entreprises pérennes, principalement en raison de l'implication des co-entrepreneurs salariés dans leur entreprise, des réserves impartageables accumulées lors des années bénéficiaires et de l'accompagnement proposé par le réseau des Scop aux entreprises adhérentes.

Le taux de pérennité à 3 ans des Scop et des Scic est égal à 82,5 %, contre 66 % pour l'ensemble des entreprises françaises (source - Insee). A 5 ans, le taux de pérennité est de 66,1 %, contre 50 % en France. S'agissant des Scop uniquement, elles sont plus solides que les entreprises non coopératives, 22,6 % des Scop ont plus de 20 ans contre 18,2 % de l'ensemble des entreprises françaises (Source - Diane).

## > De la TPE à l'entreprise de taille intermédiaire

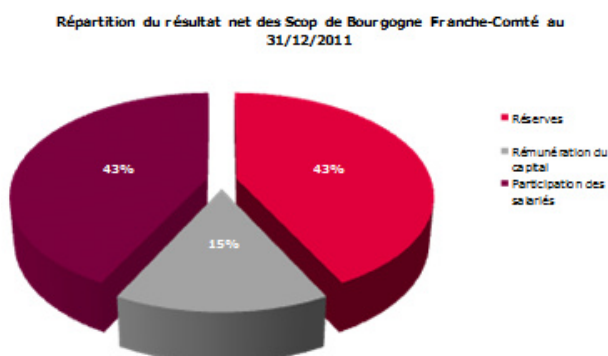
Le fonctionnement coopératif s'adapte à toutes les tailles d'entreprise. Ainsi, on trouve des Scop et Scic de moins de 10 et de plus de 1 000 salariés. Si les sociétés coopératives de moins de 10 salariés sont les plus nombreuses, comme pour l'ensemble des entreprises françaises, elles regroupent seulement 11 % des emplois des Scop et Scic contre 57 % pour les coopératives de plus de 50 salariés.



## > Un partage équitable de la richesse créée dans l'entreprise

Dans les Scop, les excédents nets sont partagés entre l'entreprise, les salariés et les associés. En 2011 au niveau national, 43,2 % des excédents nets ont été distribués aux salariés sous forme de participation, 44,1 % ont été mises en réserve et 12,7 % ont rémunéré le capital investi dans les entreprises.

Actuellement, 86 % des salariés des Scop et de Scic bénéficient au moins d'un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale contre seulement 57,3 % des salariés des entreprises françaises du secteur marchand non agricole (source Dares, 2010).



## Modèle adapté à l'innovation et à tous les métiers

Souvent associées à des métiers anciens et des savoir-faire artisanaux, les Scop sont présentes dans tous les métiers, y compris les plus innovants comme les biotechnologies, l'édition de logiciels, le conseil en innovation.

Sur 43 830 salariés, 36 % travaillent dans les services de toutes natures, 25 % dans le BTP et 18 % dans l'industrie en 2012.

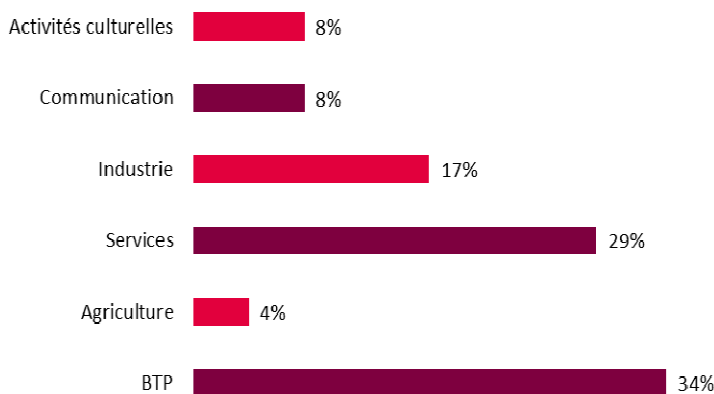
A l'image de l'ensemble de l'économie, c'est dans les services que les effectifs salariés de Sociétés coopératives et participatives se sont le plus développés, avec 225 entreprises et plus de 3 000 emplois supplémentaires en quatre ans.

Les Scop et les Scic adhérentes au Mouvement ont progressé de manière significative au cours des quatre dernières années sur de nombreux secteurs : près de 1 000 emplois en plus dans l'éducation, la santé et l'action sociale, 340 dans le secteur de l'énergie, de l'eau et des déchets, une centaine dans le commerce.

Au plan économique, les Sociétés coopératives et participatives de la construction et de l'industrie réalisent 37 % et 29 % du chiffre d'affaire consolidé respectivement, et les services 17 %, fin 2011.

Quant à la valeur ajoutée, la construction génère 36 % du total, les services 25 % et l'industrie 23 %.

Ventilation sectorielle des Scop & Scic Bourgogne  
Franche-Comté au 30/04/2013



### Sources et méthodologie

Les données démographiques sont issues de la base de données de la Confédération générale des Scop à fin 2012 arrêtées au 31 décembre 2012.

Certains légers écarts peuvent être constatés entre les données globales par secteur ou par métier en fonction de la qualité des éléments fournis par les Scop et Scic membres du Mouvement.

Les données économiques sont issues des déclarations des Scop adhérentes à fin 2011.

## « Ceux qui aiment les lundis. Travailler en Scop »



Le Livre « Ceux qui aiment les lundis » publié aux éditions du Chêne est le 1<sup>er</sup> ouvrage photographique consacré aux Scop.

En 40 tableaux construits avec passion et minutie par Jean-Robert Dantou (Scic Picturetank), enrichis de légendes qui éclairent chaque portrait de groupe, et d'un texte pour chacune des quarante aventures humaines qui sont évoquées, il révèle au grand public la diversité et la modernité des Scop.

On découvre aussi bien les salariés de l'Atelier du vitrail qui, à Limoges, perpétuent un savoir-faire ancestral que Chèque Déjeuner, un groupe de 2 000 collaborateurs qui accélère son développement international, une start-up bretonne dans les systèmes optiques ou l'Orchestre de Chambre de Toulouse qui conjugue harmonie tout court et harmonie sociale...

En savoir plus : [www.ceux-qui-aiment-les-lundis.coop](http://www.ceux-qui-aiment-les-lundis.coop)

## Contact presse

Valentine Leboucher  
Union régionale des Scop  
Bourgogne Franche-Comté

2 bis Cours Fleury à Dijon  
6b, Boulevard Diderot à Besançon

Tél: 03 80 30 27 60 03 81 88 38 82

[vleboucher@scop.coop](mailto:vleboucher@scop.coop)

[www.les-scop-bfc.coop](http://www.les-scop-bfc.coop)  
[www.facebook.com/pages/Les-Scop-Bourgogne-Franche-Comté](https://www.facebook.com/pages/Les-Scop-Bourgogne-Franche-Comté)

la démocratie nous réussit

**lescop**

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES

BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ